

La concession dans les grammaires et ouvrages spécialisés du français

Alida Maria Silletti

Università degli Studi di Bari Aldo Moro

1. Introduction

Cette recherche vise à étudier la présentation de la relation de concession dans une sélection de grammaires et d'ouvrages de syntaxe du français contemporain¹, au niveau sémantique et syntaxique.

Nous entendons par concession, d'après Pougeoise (1998:104), "le fait d'« octroyer » ou d'« accorder » (sous certaines conditions ou avec quelques restrictions) quelque chose à quelqu'un". Ce travail nous a été inspiré par le traitement d'un marqueur qui est, entre autres, concessif : *alors que*. Dans Silletti (2013), nous avons mis en exergue qu'*alors que* peut non seulement exprimer le temps et l'opposition (les relations qui lui sont plus traditionnellement attribuées), mais également la concession. Par l'analyse d'une sélection de grammaires et d'ouvrages de syntaxe du français, nous avons découvert que ces ouvrages peinent à reconnaître ces trois valeurs d'*alors que*, en ne mentionnant que le temps et/ou l'opposition. C'est donc à notre avis la relation même de concession qui est en cause. La concession est généralement associée à, voire confondue avec, l'opposition, et cela tant au niveau de la dénomination que des marqueurs qualifiés de concessifs ou d'adversatifs. Les valeurs sémantiques de certains marqueurs sont loin d'être univoques car leur interprétation est strictement liée au co(n)texte d'apparition.

Ces remarques nous ont fait pencher pour un examen de la concession dans la phrase complexe. Dans cette contribution, nous étudierons cette relation dans les

¹ La liste complète figure au début de chaque paragraphe.

grammaires et ouvrages spécialisés du français contemporain et nous comparerons la concession et les autres relations sémantiques, dont l'opposition. Notre méthode portera, d'abord, sur les locutions et conjonctions de subordination qualifiées de concessives par les ouvrages cités, et sur les exemples que ces derniers en fournissent. Ensuite, nous dresserons un panorama de la concession dans la phrase complexe en français par le biais des différentes approches que nous tâcherons d'intégrer. Pour ce faire, nous nous appuierons sur le co(n)texte, qui intervient pour guider les interprétations sémantiques. Enfin, à la lumière du dépouillement des ouvrages susmentionnés et de leur commentaire, nous vérifierons le degré de lisibilité de ces approches auprès de l'étudiant initié à l'étude de la concession par ces ouvrages. Nous tenons à préciser que notre répartition des ouvrages consultés en grammaires, ouvrages de syntaxe et ouvrages spécialisés n'est pas fondée sur la différenciation entre grammaires à visée didactique et ouvrages de linguistique, mais elle est opérée à partir des dénominations que les auteurs ont fournies.

2. La concession dans les grammaires

Pour la présente analyse, nous avons sélectionné onze grammaires du français². Ces ouvrages traitent généralement de la relation de concession dans la partie relative à la syntaxe, au sein de la phrase complexe et de la subordination. Citons, à ce propos, Riegel et al. (1994) et Grevisse & Goosse (1995), qui insèrent la concession dans la notion de « circonstance ». D'une part, cette dernière est mentionnée pour faire référence aux compléments qualifiés de « circonstanciels » de la phrase simple. D'autre part, les grammairiens comparent ce type de circonstance avec la répartition des propositions circonstancielles de la phrase complexe. Ils constatent que, si la dénomination de tel ou tel autre complément circonstanciel coïncide avec celle des propositions circonstancielles exprimant le même type de relation sémantique, il n'en va pas de même pour la concession. En effet, à une proposition subordonnée circonstancielle à valeur concessive ne correspond pas un complément « concessif ». Bien que par le biais d'une analyse beaucoup plus approfondie, Pougeoise (1998) souligne qu'en grammaire, le terme de « concession » repose sur des critères sémantiques et, à son avis, arbitrairement psychologiques, plutôt que sur des critères morpho-syntaxiques. Pour expliquer cette confusion, l'auteur propose l'exemple suivant, *Bien que ses parents s'y soient opposés, il a épousé la femme qu'il aimait*

² Il s'agit des grammaires suivantes (présentées par ordre alphabétique) : Arrivé et al. (1986), Charaudeau (1992), Dubois & Lagane (1973), Grevisse (2003), Grevisse & Goosse (1995), Pougeoise (1998), Riegel et al. (1994), Wagner & Pinchon (1991), Weinrich (1989), Wilmet (1998, 2007).

(Pougeoise 1998:104), qu'il interprète comme relevant de l'opposition plutôt que de la concession. Ainsi, la difficulté de bien cerner cette relation dans la phrase complexe et le manque de consensus sur ses éléments introducteurs pourraient en partie expliquer une terminologie équivoque. Il nous semble, en outre, que les grammairiens cités, de par leurs remarques concernant la dénomination et la qualification de la concession, tentent de s'éloigner de l'étiquetage de la grammaire traditionnelle, tout en s'accordant sur la place de la subordonnée concessive dans la subordination circonstancielle.

Lorsque les auteurs s'approchent des termes introducteurs de la relation de concession dans la phrase complexe, ils ont souvent tendance à l'associer à l'opposition, au risque, parfois, de les confondre. C'est le cas de Grevisse (2003) et de Dubois & Lagane (1973), qui parlent de manière indifférenciée de « concession ou opposition ». D'autres, comme Weinrich (1989), Wilmet (1998) et Grevisse & Goosse (1995), ne font mention que de la concession et de la subordonnée concessive, omettant ainsi l'opposition et la subordonnée adversative. Un troisième sous-type de grammaires, comme celles de Pougeoise (1998), Charaudeau (1992) et Wagner & Pinchon (1992), traite non seulement tant la concession que l'opposition, mais souligne également que les deux notions doivent être différenciées. En particulier, Pougeoise (1998:104-105) rappelle que

[...] la concession est le fait d'« octroyer » ou d'« accorder » [...] quelque chose à quelqu'un. [...] On devrait donc distinguer la concessive de l'adversative, mais dans la pratique on confond presque toujours les deux nuances.

Les grammairiens qui distinguent la concession de l'opposition envisagent un lien entre ces deux relations sémantiques, généralement en termes d'inclusion. C'est ce que font Arrivé et al. (1986) en parlant d'« opposition simple » et de « concession proprement dite ». Il en va de même pour Charaudeau (1992), qui compare l'« opposition simple » et l'« opposition concessive », récupérant, pour cette dernière dénomination, aussi bien l'opposition que la concession. L'analyse de Wagner & Pinchon (1991:468) est encore plus fine. Ils parlent (a) d'une opposition entre "deux faits indépendants", qui peut être exprimée par *pendant que*; (b) d'une opposition entre "une chose souhaitable et une chose réelle" (l'exemple proposé est *Quand il faut être attentif, tu rêves*); et (c) "ce qu'on nomme la concession ou la cause contraire", inattendue (l'exemple mentionné ici est introduit par *bien que*). Ces remarques mettent en évidence que plus on conçoit les deux relations comme distinctes, plus on touche aux critères différenciant la concession de l'opposition.

Outre le lien entre concession et opposition, les grammaires examinées relèvent d'autres associations, bien que moins fréquentes. Pougeoise (1998) met en

évidence que derrière des propositions classées comme temporelles, causales ou même hypothétiques peut se cacher une relation de concession ou d'opposition. Le lien entre la cause et la concession est plus clairement montré par Weinrich (1989), Grevisse & Goosse (1995) et Riegel et al. (1994). Ces grammairiens signalent qu'une concession équivaut à une cause qui n'a pas reçu l'effet prévisible, bref à une causalité manquée suite à une objection.

Quant à l'expression de la concession et aux marqueurs considérés comme concessifs, les grammaires qui rapprochent la concession de l'opposition, dont Pougeoise (1998), continuent à maintenir cette distinction, mais signalent le caractère flou des marqueurs qualifiés de concessifs. Si, en revanche, les domaines de ces deux relations se chevauchent au point d'être confondus, cela se répercute sur les marqueurs exprimant les deux relations. C'est le cas de Grevisse (2003), qui fournit l'énumération suivante des locutions conjonctives oppositives : *au lieu que, bien que, encore que, loin que, malgré que, pour... que, quoique ; où que, quel que, quelque... que, quelque... qui, qui que, quoi que, si... que, tout... que* (Grevisse 2003:261-262). Étant donné, d'ailleurs, que la concession fait défaut dans cette grammaire, il nous semble qu'il faudrait parler de concession plutôt que d'opposition pour ces locutions³.

Riegel et al. (1994) gardent le lien entre concession et cause manquée, en insérant des locutions conjonctives comme *bien que, quoique, encore que, malgré que* au sein des circonstancielles « de perspective », puisqu'elles introduisent un empêchement successif à la cause prévue. L'idée de supposition est reprise par Wagner & Pinchon (1991), qui présentent une tripartition des marqueurs de la concession basée sur des critères sémantiques et syntaxiques. La concession y est différenciée selon le degré d'intensité et la construction au sein de la phrase : a. idée de non intensité (*bien que, encore que, quoique, malgré que*) ; b. idée de supposition (*même si, quand*) ; c. idée d'intensité, exprimée par des adjectifs et adverbies corrélatifs du type *quelque... que*.

Outre ces cas plus spécifiques, la plupart des grammaires (Arrivé et al. 1986, Weinrich 1989, Charaudeau 1992, Grevisse & Goosse 1995, Wilmet 1998, 2007) se limitent à énumérer les marqueurs traditionnellement considérés comme concessifs. S'ils apparaissent, les exemples présentés sont assez rares et ne sortent généralement pas du cadre restreint de la phrase. Nous croyons qu'il s'agit d'exemples forgés, d'ailleurs dépourvus de commentaire de l'auteur.

³ Qui sont pour autant dépourvues d'exemples.

3. La concession dans les ouvrages de syntaxe

Nous avons ensuite analysé cinq ouvrages de syntaxe du français et de la phrase française, à savoir De Boer (1947), Éluerd (2008), Gardes-Tamine (2012), Le Goffic (1993) et Soutet (1989).

À propos de l'identification et de la place de la concession, la *Syntaxe* de Gardes-Tamine (2012) met en évidence, d'une manière générale, une forte variabilité des circonstancielle, tant au niveau de typologie que de dénomination. De Boer (1947:172) cite le "grand groupe « classique » des *propositions concessives*", mais signale que la concession est une dénomination inappropriée. Cependant, il n'avance aucune correction ou précision, au nom d'"une longue tradition, qui, malgré tout, ne manque pas d'avoir ses raisons d'être". Éluerd (2008) détaille davantage la concession, en observant que sa complexité tient au fait qu'elle sort du cadre de la phrase et qu'elle est soumise au discours :

[...] la concession est une stratégie. Le locuteur choisit lui-même ce qu'il accepte ou feint d'accepter pour mieux soutenir son point de vue. Elle ne peut pas être enfermée dans le seul cadre de la phrase (Éluerd 2008:180).

Ce même auteur met en garde le lecteur, rappelant que "[...] le sens d'une subordonnée circonstancielle ne dépend [...] pas du seul subordonnant mais de la mise en rapport des sens complets de la principale et de la subordonnée" (Éluerd 2008:172).

Quant aux tentatives de définir la concession, ces ouvrages, tout comme les grammaires, se servent d'autres relations sémantiques. Les cinq ouvrages consultés nous ont semblé assez vagues, et les seules remarques proposées portent sur le lien entre la concession et l'opposition. De Boer (1947) et Éluerd (2008) mettent en évidence qu'il faut distinguer les deux relations sémantiques susdites. En particulier, le premier semble résigné à admettre qu'un système distinguant la concession et l'opposition "serait à peu près impraticable" (De Boer 1947:172), étant donné qu'une séparation nette entre les deux relations est difficile. Gardes-Tamine (2012) et Le Goffic (1993), quant à eux, omettent même l'opposition de leur analyse.

Pour l'expression de la concession, les auteurs adoptent généralement des critères logico-sémantiques identifiant cette relation. Le Goffic (1993:416) considère "*bien que P subj*" comme l'expression type de la concession, alors que Gardes-Tamine (2012:60) rapproche la concession de la réserve, en proposant *bien que, quoique, sans que, même si, quand bien même*. De même, Éluerd (2008:179) établit une distinction entre trois types de concession : (a) la concession logique, exprimée par *bien que, quoique, malgré que* ; (b) la concession restrictive, exprimée par *encore que, bien que, quoique, même si* ; et

(c) la concession argumentative. Cette dernière porte sur la coordination par *certes... mais*, alors que les deux autres ont trait à la subordination.

L'analyse la plus détaillée est présentée par De Boer (1947) qui semble vouloir guider son usager pas à pas, dans une visée didactico-divulgateurice. Il propose un examen minutieux des nuances sémantiques et syntaxiques des subordonnées concessives. Celles-ci sont réparties en trois sous-catégories : la concession d'un fait réel ; la concession d'un fait supposé irréel ; la concession sous forme de possibilité qui peut ou qui a pu se réaliser. La particularité de son analyse tient aux exemples fournis et à leur commentaire ponctuel. Il vise à expliquer les conditions de production de l'exemple, comme le montre l'extrait suivant à propos de la concession réelle:

[...] la concessive contient un fait réel, par exemple : *Bien qu'il soit riche, il est malheureux*. Ce qui veut dire : il est riche, mais, malgré le fait que cette richesse *réelle* pourrait être une *cause* de bonheur, cette richesse ne le rend pourtant pas heureux. Il est, *au contraire*, malheureux. Il y a un élément adversatif très prononcé dans ce type de phrase, à côté d'un élément causal. On élimine une cause possible, avec, comme point de départ, un fait réel. [...] (De Boer 1947:169).

Enfin, Soutet (1989) est le seul auteur à ne pas adopter de répartition sémantico-logique de la concession. Il propose un critère morphologique distinctif des marqueurs des propositions circonstancielles, qu'il appelle d'ailleurs "conjonctives relationnelles" (Soutet 1989:99). Ce critère porte sur le type de soudure des constituants et concerne la tripartition des soudures en (a) nulles (type *aussi*) ; (b) sans perte d'autonomie des constituants (type *avant que*) ; et (c) avec perte d'autonomie graphique des constituants (type *puisque*).

4. La concession dans les ouvrages spécialisés

Pour cette section, nous nous sommes servies de sept études spécialisées sur la subordination et plus en particulier sur la concession. Il s'agit de Causa (2001), Gettrup & Nølke (1984), Moeschler & de Spengler (1982), Le Pesant (2006), Mellet (2008), Monte (2009), Piot (1978) et Shyldkrot (1995).

L'ouvrage de Piot (1978) consacré aux conjonctions et aux locutions subordonnantes du français s'appuie sur la grammaire transformationnelle et propose des critères syntactico-sémantiques détaillés pour classer les conjonctions de subordination. Il en résulte huit classes sémantiques de conjonctions subordonnantes, dont la classe 4 correspond aux concessives, avec *bien que* comme conjonction-type. Notons que cette classe comprend également les adversatives, qui ne constituent pas une classe propre.

Du recueil *Concession et dialogisme* (2008), nous ne retiendrons pas le traitement des locutions subordonnantes concessives du français, son objet reposant sur l'étude diachronique et synchronique de cinq adverbess concessifs non subordonnants du français. En revanche, nous nous appuierons sur l'importance du contexte, considéré comme "le lieu d'une convergence sémantique à laquelle participent les différents éléments de l'énoncé" (Mellet 2008:4). Le contexte empêche une interchangeabilité de connecteurs adverbess réputés être synonymes au sein de la phrase : c'est la situation d'énonciation dans son entièreté, ainsi que les nuances sémantiques de chaque élément, qu'il faut considérer quand on analyse des marqueurs. Il en va de même pour Monte (2009), qui se concentre sur le lien entre la concession et l'apostrophe. Ses remarques mettent en évidence que le texte, "ensemble organisé, énonciativement et argumentativement cohérent, qui éclaire le fonctionnement de la langue" (Monte 2009:150), plutôt qu'un connecteur isolé, permet de vérifier le contexte d'emploi du susdit connecteur.

Quant au rapport entre la concession et les autres relations sémantiques, Le Pesant (2006), par le biais d'une approche transformationnelle appliquée aux connecteurs *bien que* et *pourtant*, envisage une progression allant de la concession à la condition, en passant par la causalité. Ces trois relations sémantiques sont liées par la loi de contraposition logique et de la double négation⁴, autrement dit, dans certaines conditions, propres à chaque connecteur, l'ordre des propositions peut être inversé. Dans une visée similaire, Shyldkrot (1995) fait référence à la condition pour expliquer la relation de concession, mais en l'associant à la comparaison. Son étude se sert de la théorie de la grammaticalisation pour argumenter les changements intervenus dans les connecteurs de concession, de comparaison et de condition du français, ainsi que pour rendre compte de leur interprétation synchronique. L'auteur s'intéresse à la dimension subjective des connecteurs concessifs, laquelle permet, entre autres, de les distinguer des connecteurs avec une interprétation également temporelle. Tout cela montre que l'identification de la relation de concession demande des critères précis qui sortent du cadre restreint de la phrase : "[les] connecteurs [concessifs], dont certains proviennent des temporels, évoquent davantage l'attitude de l'énonciateur à l'égard de ce qui est dit que les connecteurs temporels" (Shyldkrot 1995:149). Quant au rapport entre les trois relations susmentionnées, l'auteur signale que la grammaticalisation a poussé des

⁴ Le Pesant (2006) emprunte la notion de « double négation » à Ducrot (1972). Ce dernier distingue une négation « externe », polémique, qui consiste à nier un énoncé présupposé, d'une négation « interne », qui est en revanche descriptive et restreinte aux événements. Si la négation externe influence la portée de toute la phrase, la négation interne ne concerne que le seul prédicat de la phrase ou la seule proposition enchâssée.

expressions comparatives d'abord liées à la quantité à évoluer au point de devenir des connecteurs concessifs et conditionnels. C'est le cas de *pour peu que*, *à moins que* et *si*.

Par rapport à la définition de la concession, les études oscillent, comme les grammaires, entre la difficulté de définir la concession et son rapprochement avec d'autres relations sémantiques, dont l'opposition. Tout en reconnaissant l'importance des deux notions de concession et d'opposition dans la tradition grammaticale, Gettrup & Nølke (1984) admettent que "la distinction entre ces deux notions et le classement des lexèmes concernés ont toujours semé la confusion" (Gettrup & Nølke 1984:4) et que, nous l'inférons, on ne peut pas enfermer la concession (et toute relation sémantique) au sein de catégories trop strictes.

Moeschler & Spengler (1982) constatent qu'une définition exacte de la notion de concession fait défaut, surtout à cause de deux raisons. D'une part, la grande variété de formes considérées comme concessives ; d'autre part, la pluralité d'approches proposées, tendant à réduire la concession à tel ou à tel type d'énoncé plutôt qu'à cerner le problème *in toto*.

Ces difficultés touchent aussi à l'expression de la concession. Gettrup & Nølke (1984) proposent plusieurs critères, fondés sur des bases syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, pour classer les connecteurs au sein de la relation de concession. Citons, à ce propos, entre autres, l'importance du contexte, la référence à des unités discursives plutôt qu'aux énoncés isolés, tout comme le contenu des propositions et les connecteurs introduisant la relation de concession. C'est l'analyse approfondie de ces critères qui permet d'ailleurs d'exclure une synonymie entre ces éléments.

S'appuyant sur une approche conversationnelle, Moeschler & de Spengler (1982) évoquent des critères relevant de l'argumentation et de la logique. Suite à l'analyse de plusieurs marqueurs qualifiés de concessifs, ils formulent l'hypothèse d'une conception scalaire de la concession. Autrement dit, en s'inspirant, entre autres, d'Anscombe & Ducrot (1977), ils posent l'existence d'un continuum entre la concession argumentative et la concession logique et, d'un point de vue discursif, entre le discours argumentatif et le discours démonstratif.

De ce rapide examen des sept études spécialisées sélectionnées, il résulte des traits récurrents en ce qui concerne le traitement de la concession. Les ouvrages conseillent de se méfier d'étiquettes trop rigoureuses et d'un traitement des connecteurs de la concession unifié, une approche de ce type occultant les spécificités de la relation de concession. Les éléments introducteurs de la concession prêtent souvent à confusion : pour s'en approcher, il faut prendre en compte la dimension subjective de chaque marqueur qualifié de concessif, après quoi on peut chercher à définir les critères identifiant la concession et s'éloignant

de ce qui ne l'exprime pas. Pour cela, un rôle clé est joué par la situation d'énonciation, faute de laquelle l'on ne peut pas interpréter les marqueurs comme concessifs.

5. Discussion et remarques conclusives

Nous voudrions tenter de dresser un bilan des ouvrages consultés à propos de la notion de concession. Notre intention était d'essayer de les intégrer, pour découvrir si les différences dans un même groupe d'ouvrages, relevées pendant cette recherche, sont compatibles avec les autres travaux consultés, de manière transversale. Une première observation est que les grammaires sont les ouvrages les plus vastes et les moins détaillés, mais qu'elles ont le mérite d'identifier certaines défaillances du système de la concession, comme, par exemple, les choix terminologiques. Nous constatons qu'il s'agit des ouvrages les moins attentifs envers l'usage de la langue en contexte : lorsqu'ils fournissent des exemples, ceux-ci sont forgés par l'auteur et sont dépourvus de contexte et de commentaire. C'est comme si les grammairiens voulaient fournir une sorte de preuve à l'appui plutôt qu'une explication du fonctionnement de la langue en discours. De manière générale, de véritables définitions de la concession et de ses expressions font défaut, demandant ainsi à l'utilisateur d'inférer ce type de relation et ses termes introducteurs.

Quant aux ouvrages de syntaxe consultés, nous ne pouvons pas négliger les remarques ponctuelles de De Boer (1947) à l'égard de la concession et de son expression. Cet auteur, tout en suivant la tradition grammaticale classique, propose des critères minutieux pour définir la concession et pour mettre en évidence ses moyens d'expression. Non seulement il présente une tripartition des marqueurs concessifs, mais surtout il les explique par des exemples toujours pourvus de commentaire. Il nous semble que cet ouvrage a été conçu pour satisfaire un public hétérogène, composé non seulement d'experts ou d'initiés en la matière, mais également de « simples » étudiants ou néophytes de la langue française. À ce propos, Éluerd (2008) nous semble privilégier, comme De Boer (2004), une approche simplificatrice vis-à-vis de son premier destinataire visé, en expliquant à un public de non-spécialistes (les étudiants) la manière dont il faut analyser les subordonnants de la phrase complexe, *via* une langue simplifiée (Causa 2001). Les autres ouvrages de syntaxe du français ont en revanche tendance à se limiter aux marqueurs traditionnellement considérés comme concessifs et à souligner qu'il est difficile de définir la concession. Des sept ouvrages plus spécialisés sur la concession en français il émerge que le domaine de la concession est vaste, complexe, voire « arbitraire » par rapport à sa définition et à ses moyens d'expression. Ils reconnaissent que cette complexité

doit être étudiée en s'appuyant sur le contexte, qui permet, entre autres, d'identifier des critères distinguant les nuances sémantiques de la concession. Le contexte permet également de relever la non-synonymie des marqueurs qualifiés de concessifs.

Par ce travail, nous avons voulu montrer la richesse et la complexité de la relation de concession et de son expression dans la phrase complexe en français contemporain. Les ouvrages consultés présentent non seulement une vue d'ensemble très différenciée de cette relation sémantique, mais également des pistes d'analyse intéressantes, malgré des points parfois critiques à l'égard de leur objet. Pour comprendre et résoudre ces défaillances du système, il est à notre avis essentiel de tenir compte du co(n)texte. Ainsi, nous penchons pour une étude de la concession qui, éliminant toute généralisation, s'appuie sur des critères cohérents pour relever la multiplicité des « chemins concessifs ».

Pour terminer, nous espérons que notre étude pourra être utile aux étudiants, plus ou moins néophytes, francophones et non-francophones, qui veulent s'initier à la concession dans la phrase complexe et à son expression en français contemporain. Par le biais de cette contribution, nous aimerions montrer que la concession est caractérisée par une grande souplesse. Son marqueur type est *bien que*, mais une analyse attentive de son fonctionnement devrait faire comprendre que le sens et l'emploi de tout marqueur dépendent du contexte restreint et élargi de son apparition. Le contexte est donc l'un des critères les plus importants pour identifier la relation de concession.

Références

- Anscombe, J.-C., Ducrot, O. (1977), 'Deux *mais* en français ?' *Lingua* 43, 23-40.
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986), *La grammaire aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Flammarion, Paris.
- Causa, M. (2001) 'De la simplification en classe de français, langue professionnelle'. *Les Carnets du Cediscor* 7, 65-79.
- Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette, Paris.
- De Boer, C. (1947), *Syntaxe du français moderne*. Universitaire Pers, Leiden.
- Dubois, J., Lagane, R. (1973), *La nouvelle grammaire du français*. Larousse, Paris.
- Ducrot, O. (1972), *Dire et ne pas dire*. Herrmann, Paris.
- Éluerd, R. (2008), *Grammaire descriptive de la phrase française*. Colin, Paris.
- Gardes Tamine, J. (2012), *La grammaire 2 – Syntaxe*. Colin, Paris.
- Gettrup, H., Nölke, H. (1984) 'Stratégies concessives : Une étude de six adverbies français'. *Revue Romane* 19.1, 1-47.

La concession dans les grammaires et ouvrages spécialisés du français 79

- Grevisse, M. (2003), *Précis de grammaire française*. De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- Grevisse, M., Goosse, A. (1995), *Nouvelle grammaire française 3^e éd.* De Boeck, Bruxelles.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la Phrase Française*. Hachette, Paris.
- Le Pesant, D. (2006), 'De la concession à la cause, et de la cause à la condition'. *Linx* 54, 60-72.
- Mellet, S. (éd.) (2008) *Concession et dialogisme. Les connecteurs concessifs à l'épreuve des corpus*. Lang, Bern.
- Moeschler, J., de Spengler, N. (1982) 'La concession ou la réfutation interdite Approches argumentative et conversationnelle'. *CLF* 4, 7-36.
- Monte, M. (2009) 'Les corpus au service d'une approche multidimensionnelle de certains faits de langue et de discours : les exemples de la concession et de l'apostrophe'. *Corpus* 8, 149-176.
- Piot, M. (1978) *Étude transformationnelle de quelques classes de conjonctions de subordination du français*. Paris, Thèse pour obtenir le grade de Docteur de 3^{ème} cycle.
- Pougeoise, M. (1998), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*. Colin, Paris.
- Riegel, M, Pellat, J.-C., Rioul, R. (1994), *Grammaire méthodique du français*. PUF, Paris.
- Shyldkrot, H. B.-Z. (1995) 'Subordonnées circonstancielles et dépendance sémantique. Comparaison, concession et condition : grammaticalisation et sens des connecteurs'. *Faits de langue* 5, 145-154.
- Silletti, A. M. (2013) 'Alors que en emploi concessif et sa traduction en italien : remarques théoriques, empiriques et contrastives'. *Studia Philologia* 4.
- Soutet, O. (1989), *La syntaxe du français*. PUF, Paris.
- Wagner, R.-L., Pinchon, J. (1991), *Grammaire du français classique et moderne*. Hachette, Paris.
- Weinrich, H. (1989), *Grammaire textuelle du français*. Didier, Paris.
- Wilmet, M. (1998), *Grammaire critique du français*. De Boeck & Larcier, Paris.
- Wilmet, M. (2007), *Grammaire rénovée du français*. Duculot, Louvain-la-Neuve.